

Légende :

- Up : zone urbaine mixte correspondant au bâti ancien
- U : zone urbaine mixte d'extension
- Uc : zone urbaine pour l'activité économique
- Ul : zone de loisirs
- Ulh : zone de loisirs réservé aux constructions
- Uj : zone urbaine de jardins
- AU : zone à urbaniser mixte
- AUc : zone à urbaniser pour l'activité économique
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle paysagère

* Élément de paysage à protéger article L.151-19 du code de l'urbanisme

Orientation d'Aménagement et de Programmation

PPRI du Val d'Ardoux

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé

Principe de contournement

Cléry-Saint-André



Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE

PLANCHE SUD 1/5000

PIECE N°05

Dossier arrêté en date du :

Le Maire

Dossier approuvé en date du :

Le Maire